

Bordereau attestant l'exactitude des informations - METZ - 5751 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 04/02/2025 - 766 - 2008 B 00957 - 487 888 562 - 3 E CONSULTANTS

3E CONSULTANTS
SAS AU CAPITAL DE 852 000 €
Siege Social : 1, Avenue Foch - 57000 METZ
RCS METZ : 487 888 562 (00039)

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
EN DATE DU 28 JUIN 2024 A 19H30**

Le vendredi 28 juin 2024, à 19h30, les associés de la Société par Actions Simplifiée **3E CONSULTANTS**, au capital de 852 000 € divisé en 500 000 actions ordinaires («**AO**») et 352 000 actions de préférence dépourvues de droit de vote («**AP**») de 1 € de nominal chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur la convocation préalable et écrite du Président.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, étant précisé que chaque actionnaire a été convoqué nominativement par remise en mains propres contre décharge manuscrite.

L'assemblée est présidée par Monsieur Clément HERREYE, Président en exercice et propriétaire de 335 000 AO (et de 0 AP).

Le Président constate que sont également présents ou représentés à la réunion ou ont adressé en temps utile leur bulletin de vote par correspondance au siège de la société :

Monsieur Didier GUYOT, propriétaire de 65 000 AO (et 52 000 AP),
Monsieur Laurent LAVALLEE, propriétaire de 25 000 AO (et 20 000 AP),
Madame Stéphanie VIRY, propriétaire de 25 000 AO (et 20 000 AP),
Succession de Monsieur Philippe BAUVE, propriétaire de 25 000 AO (et 20 000 AP),
Monsieur David MOHAR, propriétaire de 25 000 AO (et 20 000 AP),

La Société WED, propriétaire de 48 000 AP, et la société 3ED, propriétaire de 172 000 AP, régulièrement convoquées, sont également présentes et représentées par leur mandataire social M. Didier Guyot, étant précisé que ces dernières ne disposent que d'actions de préférence dépourvues de droit de vote, conformément aux dispositions statutaires.

Le bureau de l'assemblée désigne pour secrétaire Madame Stephanie VIRY.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau permet de constater que les associés présents ou représentés ou ayant droit de vote par correspondance possèdent ensemble plus du cinquième des 500 000 actions ordinaires (AO) ayant droit de vote, conformément aux dispositions de l'article L.225-98-2° al. du Code de Commerce.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée conformément aux statuts constitutifs, et peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président met ensuite à la disposition des associés :

- un exemplaire des convocations adressées ou remises en mains propres aux associés,
- la feuille de présence à l'assemblée générale,
- un exemplaire à jour des statuts de la société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

SV
DH
CG
SB
CH

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met aux voix la résolution suivante :

RESOLUTION UNIQUE

L'Assemblée Générale prend acte du dépassement par l'entreprise au 31.12.2023 de 2 des 3 seuils prévus pour la désignation d'un commissaire aux comptes. Afin de répondre à son obligation légale, l'assemblée générale décide de nommer un commissaire aux comptes pour une période de 6 exercices à compter de celui des comptes clos au 31.12.2024, à savoir :

AUDIT, VALORISATION DES ENTREPRISES, COMPTABILITE, EXPERTISE & CONSEIL,
RESIDENCE PASSY PLAZA, 53 B RUE DE PASSY, 75016 PARIS 16,
431 445 386 R.C.S. Paris
en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.

La durée de sa mission qui est de six exercices, expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Clément HERREYE



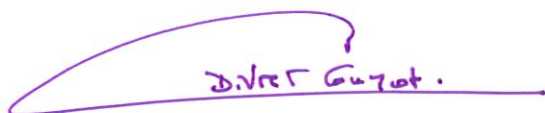
Le Secrétaire et associé

Stephanie VIRY

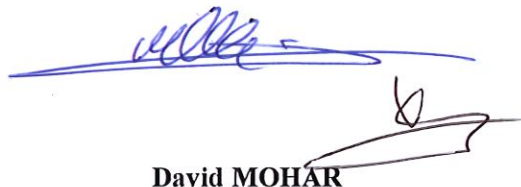


Les actionnaires porteurs d'AO non-mandataires sociaux

Didier GUYOT



Pour la succession de M. Philippe BAUVE



David MOHAR

Laurent LAVALLEE

